



Migrations en Méditerranée : la crise de l'asile

Thibaut Jaulin

DANS **POLITIQUE ÉTRANGÈRE 2016/4 Hiver**, PAGES 25 À 34

ÉDITIONS **INSTITUT FRANÇAIS DES RELATIONS INTERNATIONALES**

ISSN 0032-342X

ISBN 9782365675369

DOI 10.3917/pe.164.0025

Date de mise en ligne : 07/12/2016

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-etrangere-2016-4-page-25?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Migrations en Méditerranée : la crise de l'asile

Par **Thibaut Jaulin**

Thibaut Jaulin, docteur en science politique de l'université Paul Cézanne d'Aix-en-Provence, est maître de conférence à Sciences Po Paris. Il est également chercheur associé au Migration Policy Centre (Florence, Italie).

La croissance économique des Trente Glorieuses, le choc pétrolier de 1973 et la guerre du Golfe de 1991 ont eu un impact très fort sur les migrations dans le bassin méditerranéen. Dans les années 1990 et 2000, l'immigration irrégulière vers l'Europe s'est développée. Les dispositifs de contrôle des flux migratoires conçus à cette époque se révèlent totalement inadaptés à la situation post-révolutions arabes. L'Europe fait désormais face à une triple crise : économique, des réfugiés et de l'asile.

politique étrangère

La « crise migratoire » domine l'actualité depuis 2015, sans que les informations présentées par les médias permettent d'en comprendre précisément les causes et les dynamiques, ni de juger si les réponses apportées par les gouvernements européens sont à même de la résoudre.

La Méditerranée constitue avec l'Europe et le Moyen-Orient l'une des régions migratoires les plus importantes, avec l'Amérique du Nord et l'Asie-Pacifique. Au sein de cet espace, les flux sont multidirectionnels et de nature extrêmement hétérogène. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, ces flux ont évolué sous l'effet de changements économiques et de bouleversements politiques.

À partir des années 1990, la croissance économique des pays d'Europe du Sud a généré un important besoin de main-d'œuvre non qualifiée, en partie comblé par la migration irrégulière du fait de l'insuffisance des voies de migration légale. Durant cette période, toutefois, le nombre d'entrées irrégulières en Europe par la mer est resté stable et relativement peu important. La migration irrégulière en Méditerranée représente alors un phénomène marginal par rapport à la migration « légale ».

L'arrivée massive de réfugiés et de migrants sur les côtes grecques et italiennes depuis 2014 marque une rupture par rapport à la période antérieure. Toutefois, les réponses apportées par l'Europe sont non seulement insuffisantes, mais surtout inadaptées. En effet, l'accord du 18 mars 2016 entre l'Union européenne et la Turquie s'inscrit dans le prolongement de la politique de lutte contre la migration irrégulière, telle qu'elle a été développée depuis la fin des années 1990.

Alors que l'année 2016 se terminera sur un nouveau record du nombre de migrants morts en Méditerranée, malgré la baisse du nombre de traversées, il apparaît indispensable que l'Europe réponde à l'urgence humanitaire et entame une réflexion sur la réforme de sa politique commune d'asile, dont les dysfonctionnements structurels contribuent à l'aggravation de cette crise.

Les migrations en Méditerranée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale

Quatre phases principales caractérisent l'évolution des flux migratoires en Méditerranée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les deux premières, durant les Trente Glorieuses, sont caractérisées par d'importants besoins de main-d'œuvre en Europe occidentale. Ces besoins sont d'abord satisfaits par des flux intra-européens, puis transméditerranéens à partir des années 1960. Deux crises internationales, la crise pétrolière de 1973 et la guerre du Golfe en 1990-1991, marquent respectivement le début de la troisième et de la quatrième phase. Les migrations de, vers et à travers la Méditerranée évoluent alors en raison des restrictions imposées à l'immigration de travail en Europe occidentale, du développement économique des pays arabes exportateurs de pétrole, puis de celui des pays d'Europe du Sud¹.

Tout au long des années 1950, durant la première phase, les pays d'Europe occidentale accueillent des migrants en provenance d'Europe du Sud (Portugal, Espagne, Italie) et des Balkans, et des Français « rapatriés » d'Afrique du Nord. Toutefois, la pression migratoire en Europe du Sud baisse à partir du début des années 1960 en raison de la croissance économique et de la fin de la transition démographique. Des migrants maghrébins et turcs s'ajoutent alors à ceux d'Europe du Sud pour satisfaire les besoins de main-d'œuvre de l'Europe occidentale.

1. H. de Haas, « Mediterranean Migration Futures: Patterns, Drivers and Scenarios », *Global Environmental Change*, n° 21, 2011, p. 59-69.

La gouvernance des migrations en Méditerranée est caractérisée par la multiplication d'accords de gestion concertée de la migration de travail entre pays exportateurs et importateurs de main-d'œuvre. Ces accords permettent une augmentation très importante du nombre de migrants originaires du Maghreb et de Turquie. Par exemple, le nombre officiel de travailleurs tunisiens en France est multiplié par trois, de 50 000 à 150 000, dans la décennie qui suit la signature de la Convention de main-d'œuvre (1963) entre ces deux pays, sans compter les dizaines de milliers de travailleurs saisonniers et les 17 000 Tunisiens naturalisés français durant cette période².

La crise pétrolière de 1973 marque un tournant pour l'évolution des migrations en Méditerranée. Dans les pays arabes exportateurs de pétrole, en particulier les pays du Golfe et la Libye, relativement peu peuplés, la construction de nouvelles infrastructures financées par la manne pétrolière requiert une main-d'œuvre importante, recrutée dans les pays arabes voisins fortement peuplés. En Égypte, par exemple, le nombre de travailleurs émigrés est multiplié par 30 entre 1970 et 1986, passant de 70 000 à 2,3 millions. Cette augmentation spectaculaire s'explique également par la politique d'ouverture économique et d'alignement sur les intérêts américains initiée par Anouar El-Sadate, qui se traduit par une série de mesures visant à favoriser l'exportation de main-d'œuvre³.

En Europe occidentale, au contraire, la crise de 1973 marque la fin de la migration de travail et une évolution de la composition des flux. En effet, alors que les gouvernements mettent fin aux programmes de recrutement de travailleurs étrangers et encouragent ces derniers à retourner dans leur pays d'origine, la plupart choisissent de s'installer dans leur pays d'accueil et d'y faire venir leur famille. À partir de cette période, l'immigration a principalement pour cadre le regroupement familial, les études et, dans une moindre mesure, l'asile.

Le début des années 1990 marque un nouveau tournant dans l'évolution des flux migratoires en Méditerranée. Au Moyen-Orient, tout d'abord, la guerre du Golfe provoque une crise migratoire majeure qui touche deux à trois millions de personnes, non seulement en raison des déplacements de populations liés directement au conflit, au Koweït et en Irak, mais aussi parce que l'expulsion de travailleurs étrangers est alors utilisée comme moyen de représailles. L'Arabie Saoudite, par exemple, expulse près d'un

2. G. Simon, *L'espace des travailleurs tunisiens en France. Structure et fonctionnement d'un champ migratoire international*, Poitiers, G. Simon Éditeur, 1979.

3. H. Thiollet, « Migration as Diplomacy: Labor Migrants, Refugees and Arab Regional Politics in the Oil-Rich Countries », *International Labor and Working-Class History*, n° 79, 2011, p. 103-121.

million de Yéménites et 100 000 Palestiniens de son territoire au motif que leurs dirigeants n'ont pas soutenu la Coalition. En fait, la guerre est un prétexte qui permet aux monarchies du Golfe de favoriser l'immigration de travailleurs asiatiques considérés comme moins « menaçants » pour les régimes en place que les migrants arabes⁴.

En Libye, suivant un schéma similaire, le colonel Kadhafi met sa politique migratoire au service de ses intérêts politiques et, plus largement, de ses ambitions diplomatiques. À partir de 1992, par exemple, Kadhafi, qui n'a pas reçu le soutien des autres pays arabes face à l'embargo imposé par le Conseil de Sécurité, se fait le chantre du pan-africanisme. Il multiplie les alliances avec les pays subsahariens et encourage notamment les ressortissants de ces pays à venir travailler en Libye⁵. Toutefois, la politique migratoire libyenne est marquée par des expulsions de masse récurrentes : près de 80 000 migrants sont expulsés en 1985 dans un contexte de récession économique ; autour de 200 000 en 1995 (auxquels s'ajoutent 135 000 départs « volontaires ») en raison de l'embargo ; plus de 200 000 dans les années 2000, principalement subsahariens, dans le contexte du rapprochement avec l'Europe⁶.

En Europe, les années 1990 sont marquées par la forte croissance économique des pays méditerranéens (Espagne, Italie, Grèce), qui génère d'importants besoins de main-d'œuvre peu qualifiée dans l'agriculture, la construction, ou encore les soins aux personnes.

De nouveau flux migratoires transméditerranéens se développent alors depuis l'Afrique du Nord vers l'Europe du Sud. En Espagne, le nombre d'immigrés (personnes nées à l'étranger) a été multiplié par trois depuis 2000, passant de 2 à 6 millions, dont plus de 700 000 Marocains⁷. Toutefois, à la différence des années 1960, ces flux migratoires ont rarement pour cadre des programmes ambitieux de gestion concertée de la migration de travail entre pays importateurs et exportateurs de main-d'œuvre. À défaut, les gouvernements d'Europe du Sud réalisent périodiquement durant les années 1990 et 2000 des opérations de régularisation massive des migrants.

4. P. Fargues, « Immigration Without Inclusion: Non-Nationals in Nation-Building in the Gulf States », *Asian and Pacific Migration Journal*, vol. 20, n° 3-4, 2011, p. 273-292.

5. S. Hamood, *African Transit Migration Through Libya to Europe: the Human Cost*, Le Caire, université américaine du Caire, 2006.

6. S. Bredeloup et O. Pliez, « The Libyan Migration Corridor », *Research Report EU-US Immigration Systems*, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, European University Institute, 2011.

7. Source : <www.oecd.org>.

L'échec de la lutte contre la migration irrégulière

Alors que l'insuffisance de canaux pour migrer légalement en Europe contribue directement, dans un contexte de croissance économique, à l'augmentation de l'immigration irrégulière, l'Union européenne et ses États membres font du contrôle des frontières la clé de voûte de leur politique migratoire. Cette décision est intimement liée au processus d'intégration européenne. Dans l'esprit des dirigeants européens, l'ouverture des frontières intérieures avec la création de l'espace Schengen doit s'accompagner d'un renforcement des frontières extérieures⁸.

La lutte contre la migration irrégulière s'appuie sur la fortification de certains points de passage, comme les enclaves de Ceuta et Melilla au Maroc et le mur d'Evros en Grèce, la création de camps de détention pour les étrangers en attente d'expulsion ou pour ceux dont la demande d'admission est en cours d'examen, et l'externalisation du contrôle des frontières. Celle-ci est fondée sur une coopération accrue avec les pays situés au sud et à l'est de la Méditerranée, perçus comme des pays d'origine et « de transit » des migrants irréguliers. En vertu du principe de conditionnalité, leurs gouvernements sont sommés d'empêcher les départs de migrants irréguliers vers l'Europe et de signer des accords de réadmission afin de permettre l'expulsion de leurs ressortissants et, dans certains cas, des ressortissants de pays tiers qui auraient transité par leur territoire⁹.

Dans le courant des années 2000, le contrôle des migrations s'impose progressivement comme un enjeu central des relations entre l'Europe et les pays de son voisinage. La migration irrégulière ne représente pourtant qu'un phénomène marginal par rapport à l'immigration légale. L'arrivée de migrants irréguliers par la mer constitue l'une des composantes de la migration irrégulière, qui est également le fait de séjours irréguliers après expiration du visa d'entrée¹⁰. Cette politique d'externalisation se révèle à double tranchant, comme le montre l'exemple de la Libye. À partir du début des années 2000, dans la perspective d'une levée de l'embargo, l'Italie, appuyée par l'Union européenne, se rapproche du colonel Kadhafi afin d'obtenir de ce dernier qu'il empêche le départ de migrants vers l'Italie. En Europe, la Libye est désormais perçue comme un pays

8. J. Huysmans, « The European Union and the Securitization of Migration », *Journal of Common Market Studies*, vol. 38, n° 5, 2000, p. 751-777.

9. J.-P. Cassarino (dir.), *Unbalanced Reciprocities: Cooperation on Readmission in the Euro-Mediterranean Area*, Middle East Institute Special Edition Viewpoints, 2010.

10. R. Black, M. Collyer, R. Skeldon, C. Waddington, « Routes to Illegal Residence: A Case Study of Immigration Detainees in the United Kingdom », *Geoforum*, n° 37, 2006, p. 552-564.

« de transit », alors qu'elle reste essentiellement un pays importateur de main-d'œuvre, au même titre que les monarchies du Golfe. Le colonel Kadhafi retourne la situation à son avantage en faisant de la menace d'une « déferlante » de migrants un moyen de pression sur l'Europe¹¹.

Une constante reconfirmation des routes migratoires

La militarisation des frontières extérieures de l'UE et l'externalisation du contrôle des migrations ne permettent toutefois pas de réduire significativement le nombre d'entrées irrégulières par la mer qui, entre le début des années 1990 et 2013, reste relativement stable, de l'ordre de quelques dizaines de milliers par an¹². Même en 2011, année des printemps arabes, le nombre d'entrées irrégulières par la mer ne dépasse pas 70 000, alors que la crainte d'une « invasion » est l'objet d'une instrumentalisation politique par les gouvernements français et italien.

Cela s'explique principalement par la constante reconfiguration des routes de la migration irrégulière. En effet, le renforcement des contrôles à un point de passage est systématiquement suivi de l'essor d'une ou plusieurs nouvelles routes, généralement plus dangereuses. Dans la deuxième moitié des années 2000, par exemple, l'Espagne renforce sa coopération policière avec le Maroc et signe des accords de réadmission avec le Sénégal et la Mauritanie, avec pour conséquence une baisse très significative du nombre d'entrées irrégulières par les îles Canaries (route ouest-africaine) et par Ceuta et Melilla et le détroit de Gibraltar (route occidentale). Toutefois, cette baisse est « compensée » par une augmentation du nombre d'entrées irrégulières par Malte et l'Italie (route centrale) et, dans un deuxième temps, par la Grèce (route orientale).

L'essor d'une nouvelle route en Méditerranée centrale a pour conséquence une forte augmentation du nombre annuel de morts en Méditerranée à partir du début des années 2000. La cause n'est pas l'augmentation du flux, mais l'aggravation de la létalité de la traversée (nombre de décès pour 1 000 passages). Alors que ce taux oscille entre 10 ‰ et 20 ‰ avant 2002, il dépasse systématiquement 30 ‰ dans la décennie suivante, avec un pic en 2009¹³. La mise en œuvre d'opérations de sauvetage, en particulier Mare Nostrum, et l'essor d'une nouvelle

11. S. Bredeloup et O. Pliez, « The Libyan Migration Corridor », *op. cit.*

12. P. Fargues, « Immigration Without Inclusion: Non-Nationals in Nation-Building in the Gulf States », *op. cit.*

13. P. Fargues, « Un million de migrants arrivés sans visa en Europe en 2015 : qui sont-ils ? », *Population & Sociétés*, n° 532, 2015, disponible sur : <www.ined.fr>.

route en Méditerranée orientale, moins dangereuse, permettent une forte baisse de ce taux, au-dessous de 15 %, à partir de 2013. Toutefois, cette baisse ne s'accompagne pas d'une diminution du nombre de morts en Méditerranée, bien au contraire, en raison de l'arrivée massive de réfugiés à partir de 2014. Plus de 10 000 personnes ont perdu la vie en traversant la Méditerranée depuis 2014¹⁴.

La crise européenne de l'asile

L'année 2014 marque une rupture, avec l'arrivée de plus de 200 000 migrants sur les côtes grecques et italiennes. La « crise migratoire » atteint son paroxysme l'année suivante, avec l'arrivée de plus d'un million de migrants, essentiellement par la Grèce. En 2016, malgré une diminution sensible par rapport à 2015, le nombre d'arrivées reste élevé, avec 300 000 entrées pour les trois premiers trimestres, presque également réparties entre la Grèce et l'Italie¹⁵.

La cause principale de cette « crise migratoire » est le conflit syrien. Les Syriens représentent la moitié du million de migrants qui arrivent sur les côtes grecques et italiennes en 2015. L'augmentation soudaine du nombre de réfugiés syriens s'explique par l'aggravation du conflit à partir de 2013, avec les conquêtes territoriales de l'État islamique et la contre-offensive du régime appuyée par la Russie. L'intensification des combats provoque alors une très forte augmentation du nombre de réfugiés, d'un demi-million en 2013 à plus de trois millions en 2015¹⁶. Dans les pays voisins de la Syrie, les conditions de vie des réfugiés se dégradent fortement en raison d'un effet de saturation, notamment au Liban où les Syriens représentent un quart de la population, et de l'insuffisance de l'aide internationale. En l'absence de perspectives de règlement du conflit, la fuite vers l'Europe représente désormais pour beaucoup de réfugiés le seul espoir de pouvoir vivre décemment¹⁷.

Le conflit syrien n'est toutefois pas l'unique cause de cette « crise migratoire ». Aux Syriens se sont joints d'autres réfugiés, principalement afghans et, dans une moindre mesure, irakiens, érythréens et somaliens. Sur un million de migrants qui arrivent en Grèce et en Italie en 2015, près de 80 % sont originaires de l'un de ces cinq pays. Par un effet « boule de neige », s'ajoutent enfin à ce flux de réfugiés des migrants originaires d'Afrique de l'Ouest, du sous-continent indien, ou encore d'Afrique

14. Chiffres disponibles sur : <<http://missingmigrants.iom.int>>.

15. Chiffres disponibles sur : <<http://frontex.europa.eu>>.

16. Source : <<http://www.unhcr.org>>.

17. P. Fargues, « Un million de migrants arrivés sans visa en Europe en 2015 : qui sont-ils ? », *op. cit.*

du Nord. Pour ces migrants, qui peuvent rarement prétendre au statut de réfugié, l'essor d'une nouvelle route migratoire en Méditerranée orientale, moins dangereuse que la Méditerranée centrale, représente simplement une opportunité de rejoindre l'Europe.

La « crise migratoire » de 2015 est donc avant tout une crise des réfugiés. Toutefois, cette crise est également une « crise de l'asile » dans la mesure où elle illustre l'incapacité de l'Europe à résoudre les dysfonctionnements structurels de sa politique commune d'asile et à mettre en œuvre une politique de protection solidaire, en particulier un système de répartition des demandes d'asile entre États membres¹⁸.

**Substituer un
réfugié à un autre
contredit les
fondements du
droit d'asile**

À défaut, l'Union européenne et la Turquie signent le 18 mars 2016 un accord qui prévoit l'expulsion vers la Turquie de tous les réfugiés et migrants arrivés en Europe après le 20 mars après avoir transité par son territoire. Juridiquement, l'accord s'appuie sur une interprétation restrictive du droit d'asile selon laquelle une demande d'asile peut être jugée irrecevable si le demandeur est entré *via* un pays tiers « sûr ». En échange, l'UE promet à la Turquie une aide financière de six milliards d'euros, de faciliter l'obtention par les ressortissants turcs de visas européens, de rouvrir les négociations sur l'adhésion de la Turquie à l'UE, et de réinstaller en Europe un réfugié syrien pour chaque réfugié syrien expulsé.

La réponse apportée par l'accord avec la Turquie à la plus grave crise de réfugiés dans le voisinage immédiat de l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale est donc fondée sur les mêmes outils que ceux utilisés pour lutter contre la migration irrégulière. Dès sa signature, de nombreuses voix s'élèvent contre l'accord, y compris celle du Haut-Commissariat aux Réfugiés. La réinstallation en Europe d'un réfugié syrien pour chaque réfugié syrien expulsé est particulièrement critiquée. En pratique, parce que le nombre de réfugiés réinstallés est limité à 160 000, dans le meilleur des cas, et que le processus dépend du bon vouloir des États membres. En principe, parce que l'idée de substituer un réfugié à un autre, selon qu'il a cherché à rejoindre l'Europe ou non, contredit les fondements du droit d'asile qui fait primer les circonstances propres à chaque individu.

18. M. Tissier-Raffin, « Crise européenne de l'asile : l'Europe n'est pas à la hauteur de ses ambitions », *La Revue des droits de l'homme*, n° 8, 2015, disponible sur : <<https://revdh.revues.org>>.

Par ailleurs, la mise en œuvre de l'accord se heurte à plusieurs obstacles :

Juridiques, car les organisations de soutien aux réfugiés contestent à la Turquie la qualité de pays « sûr ». Amnesty international, par exemple, accuse la Turquie d'avoir expulsé des centaines de réfugiés syriens¹⁹. Peu après, en Grèce, la cour d'appel de la Commission du droit d'asile de l'île de Lesbos motive sa décision d'accepter le recours présenté par un réfugié syrien par le fait que la Turquie n'est pas un pays sûr²⁰.

Logistiques, car chaque demande d'asile déposée en Grèce doit être traitée individuellement avant que le requérant puisse être expulsé vers la Turquie. Malgré l'adoption d'une procédure d'asile accélérée par le Parlement grec, le traitement des demandes est plus long que prévu en raison du manque de personnel local, du sous-déploiement de personnel européen, et de la défection des structures d'aide internationales (HCR, MSF, etc.) qui rejettent la transformation des *hotspots* en centres de détention.

Politiques, car la mise en œuvre de la partie de l'accord relatif à la facilitation des visas achoppe sur le refus par la Turquie de réformer sa loi sur le terrorisme. Au printemps 2016, après la démission du Premier ministre turc Ahmet Davutoglu, principal artisan de l'accord, les leaders européens ont d'ailleurs des échanges acerbes avec le président turc, Recep Tayyip Erdogan, qui menace de bloquer l'accord. Pour ce dernier, comme pour le colonel Kadhafi avant lui, la « menace migratoire » représente un moyen de faire pression sur l'Europe, notamment face aux critiques de dérive autoritaire après le coup d'État manqué du 15 juillet 2016.

Plus d'un an après la signature de l'accord UE-Turquie, 578 « migrants irréguliers » ont été expulsés vers la Turquie, dont 53 Syriens, et 1 614 réfugiés syriens ont été réinstallés en Europe²¹. Parallèlement, le processus de relocalisation de demandeurs d'asile depuis la Grèce et l'Italie vers d'autres pays européens est extrêmement lent, avec seulement 6 000 relocalisations depuis septembre 2015, alors que 60 000 migrants arrivés en Grèce avant le 20 mars 2016 y sont bloqués²². Si ces chiffres paraissent dérisoires, les dirigeants européens insistent sur le fait que l'accord a permis une baisse spectaculaire du nombre d'arrivées sur les côtes grecques en 2016. En Méditerranée centrale toutefois, le flux de réfugiés et de migrants ne ralentit pas, avec plus de 130 000 arrivées sur les côtes italiennes durant les trois premiers trimestres de l'année 2016, soit un chiffre équivalent à 2015 pour la même période.

19. Source : <www.amnesty.org>.

20. Source : <www.liberation.fr>.

21. Source : <<http://europa.eu>>.

22. Source : <<http://migration.iom.int>>.

L'arrivée massive de réfugiés et de migrants en Grèce et en Italie depuis 2014 intervient alors que, en Europe du Sud, la crise économique de 2008 a mis fin à une décennie de forte croissance et a provoqué une baisse significative des flux, en particulier en Espagne, en raison de l'augmentation importante du chômage. Ces deux crises, économique et de l'asile, marquent le début d'une nouvelle phase dans l'évolution des migrations en Méditerranée. Jusqu'à présent, toutefois, les réponses apportées par les dirigeants européens aux défis que soulève cette évolution sont inadaptées.

Une prise de conscience est nécessaire afin que la crise syrienne n'apparaisse plus comme un événement lointain, dont l'Europe pourrait s'isoler. Pays méditerranéen, la Syrie fait partie du voisinage immédiat de l'Europe. Alors que les batailles d'Alep et de Mossoul risquent de provoquer de nouveaux déplacements de populations, l'ouverture d'itinéraires sûrs et la délivrance de visas humanitaires apparaissent comme indispensables pour stopper l'hécatombe en Méditerranée, et permettre aux réfugiés de se mettre en sécurité.

Les programmes de réinstallation et de relocalisation des réfugiés, ainsi que les opérations de recherche et de sauvetage en mer, doivent être à la hauteur des défis posés. Ces efforts, tout en répondant à l'urgence humanitaire, permettront de limiter le développement de flux mixtes en Méditerranée centrale. Parallèlement, les pays développés doivent accroître leur aide aux organisations internationales et non gouvernementales qui interviennent auprès des réfugiés, et auprès des pays qui accueillent le plus grand nombre d'entre eux, principalement au Moyen-Orient et en Afrique de l'Est.

Enfin, l'Union européenne doit engager une réflexion visant à réformer sa politique commune d'asile, afin de résoudre les dysfonctionnements structurels de cette politique et de garantir une répartition équitable des demandes d'asile entre ses États membres, tout en respectant les aspirations des réfugiés.



Mots clés

Migrations
Droit d'asile
Méditerranée
Syrie